

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 40 BIS

N° 249

## ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2012

---

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 249

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 40 BIS

Substituer aux alinéas 2 à 4 l'alinéa suivant :

« 1° La deuxième phrase du deuxième alinéa est complétée par les mots : « et dans des conditions définies par voie réglementaire » ; » .

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Simplification et clarification rédactionnelle.